



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JANVIER 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARDEY Roland, CARVALHO Emmanuelle, COILLOT Nadine, CELLIER Christine, DESSIRIER Emmanuel, HUSY Jean-Noël, KRIEGER Jacques, MORIN Denis, MOYSE Jean-Pierre, POICHOT Fabien, ROY Marie-Christine, TISSOT Thierry, TONI Rémy, TOURNIER-VALLET Séverine, WEINMAN Nicole

Secrétaire de séance : Madame TOURNIER-VALLET Séverine

Décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion de Conseil municipal :

(Le 25 novembre et le 9 décembre 2025 : Décisions portant modifications budgétaires n° 1 et 2 sur le budget Bois (Création d'une dépense de fonctionnement de 300 € pour la DM 1 et de 500 € pour la DM 2 afin de payer des frais de gestion de l'ONF sur une vente de bois. En contrepartie, des recettes de fonctionnement des mêmes montants ont été créées pour encaisser les produits de cette même vente.)

Le Procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2025 fait l'objet d'une validation unanime.

ORDRE DU JOUR

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget général 2026

D'un point de vue budgétaire, si les dépenses de fonctionnement sont autorisées à partir du 1^{er} janvier, les dépenses d'investissement ne peuvent théoriquement faire l'objet d'un mandatement qu'une fois le budget primitif voté.

Afin d'éviter les blocages, il existe toutefois deux exceptions à cette réglementation : les « restes à réaliser » (dépenses engagées sur l'exercice N-1 reportées par le maire sur l'exercice N) et l'autorisation donnée au maire par l'assemblée délibérante d'engager et de mandater, avant le vote du budget, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits votés sur l'exercice précédent.

Le Conseil municipal valide unanimement cette autorisation.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : coût définitif des transferts de charges 2025 - Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2026

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place afin d'estimer les montants des charges transférées des communes à l'intercommunalité et de valider les coûts réels en fin d'exercice.

Lors de sa réunion du 11 décembre 2025, la CLECT a ainsi déterminé les éléments suivants concernant la Commune de Roche-lez-Beaupré :

Mairie de Roche-lez-Beaupré
2 rue de la Gare – 25220 Roche-lez-Beaupré

Tél : 03 81 60 52 99 – Courriel : mairie@roche-lez-beaupre.fr
www.roche-lez-beaupre.fr

	Fonctionnement	Investissement	Remarques
Attribution de compensation définitive 2025	64 702.01 €	-80 288.05 €	AC définitive 2025 conforme à l'AC prévisionnelle
Attribution de compensation prévisionnelle 2026	64 702.01 €	-80 288.05 €	Aucune variation programmée en 2026

Les membres de l'Assemblée valident unanimement les éléments définis par la CLECT et prononcent, comme chaque année, la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à Grand Besançon Métropole.

Vente des anciennes chaises de la Salle Lumière

Suite au remplacement des chaises de la Salle Lumière, quelques personnes ont émis la volonté d'acheter à la Commune plusieurs unités de l'ancien mobilier qui est stocké à l'atelier municipal.
Compte-tenu des besoins de la collectivité, l'Assemblée communale décide unanimement de mettre à la vente une quantité maximale de 75 chaises au montant de 5 € l'unité.

Mise à jour du tableau des emplois communaux

Les membres de l'Assemblée communale valident le contenu du tableau des emplois de la collectivité qui doit réglementairement faire l'objet d'une mise à jour régulière.

Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, qui permet d'identifier et de classer les risques présents dans les activités de la collectivité et d'établir un programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail, est un document réglementaire qui n'existe pas encore dans notre Commune. Il a été établi sur la base d'un travail conjoint entre l'ergonome et la psychologue du Centre de gestion du Doubs et le secrétaire général de la Commune.

Le DUERP devra être mis à jour régulièrement en fonction des changements intervenus au niveau des risques professionnels et au moins une fois par an en l'absence de changement.

Le document est unanimement validé par les membres du Conseil municipal.

Recrutement d'un vacataire

Il est décidé (16 voix pour et 1 abstention) d'ouvrir un poste de vacataire afin que l'agent en charge de l'agence postale de Rigney soit en mesure de remplacer l'agent de Roche-lez-Beaupré lors de ses congés ou lors de ses éventuelles autres absences.

Convention de cession de matériel informatique à l'Association Saint Vit Informatique

Il est décidé (16 voix pour et 1 abstention) de signer une convention avec l'Association Saint Vit Informatique afin que cette dernière soit en mesure de collecter gratuitement le matériel informatique usagé de la Commune (mairie et écoles).

Cette association se charge de récupérer du matériel informatique usagé pour le faire reconditionner par des salariés en réinsertion professionnelle et de vendre ensuite les articles à nouveau fonctionnels dans ses magasins de Saint Vit et Besançon.

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Une motion de soutien à l'Association des Maires de France dans ses démarches menées auprès de l'Etat pour garantir les moyens d'agir des communes françaises est validée par les membres de l'Assemblée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux de la rue de Beaupré : La réfection des trottoirs et de la voirie débutera la semaine prochaine ; de nouvelles modifications de circulation en découleront.

La réception du chantier est prévue pour fin mars.

Six candélabres ont récemment été remis à l'extérieur du dojo du SIVU.

Des caméras ont été installées aux feux tricolores. A ce jour, aucune affiche n'informe la présence de vidéosurveillance ; elles seront prochainement installées aux quatre entrées de la Commune.

Le Syndicat d'Etude de l'Est bisontin projette d'acheter les locaux situés à l'étage de la crèche de Chalezeule afin d'y aménager un pôle de parentalité et éventuellement une salle de réunion. Cet aménagement en est actuellement à la phase étude.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le jeudi 26 février 2026.

Le Maire,
Jacques Krieger